

CINQUANTE-QUATRIEME, rue

Toponymie & plans



archives
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.



Règlement
By-law 6411

Fermeture des lots 364-Ptie 1027, 365-Ptie 355 (rues) du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, situés au sud-ouest du boulevard Pie IX et au nord-ouest de la 54e Rue.

À la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 24 avril 1984,

le Conseil décrète:

1. — Sont à l'avenir fermées et discontinuées comme rues parce que jugées inutiles, les parties de lots suivantes, savoir:

a) une partie du lot numéro mille vingt-sept de la subdivision du lot originaire numéro trois cent soixante-quatre (364-Ptie 1027) (rue), dudit cadastre, de figure rectangulaire;

bornée vers le nord-est par une partie du lot 365-355 (rue), vers le sud-est par les lots 364-1013 à 364-1020 ci-haut mentionnés, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par une partie du lot 364-1027 (rue);

mesurant soixante-quinze mètres et soixante centimètres (75,60 m) de longueur sur six mètres et dix centimètres (6,10 m) de largeur;

contenant en superficie quatre cent soixante et un mètre carrés et seize centimètres carrés (461,16 m²).

b) une partie du lot numéro trois cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire numéro trois cent soixante-cinq (365-Ptie 355) (rue), dudit cadastre, de figure rectangulaire;

Closing of lots 364-Part 1027 and 365-Part 355 (streets) of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, located southwest of Pie IX Boulevard and northwest of 54th Street.

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal held on April 24, 1984,

the Conseil ordained:

1. — Shall in the future be closed and discontinued as streets, as they are deemed useless, the following parts of lots:

a) one part of lot number one thousand and twenty-seven of the subdivision of the original lot number three hundred and sixty-four (364-Part 1027 (street), of the said cadastre, being of rectangular form;

bounded towards the northeast by a part of lot 365-355 (street), towards the southeast by lots 364-1013 to 364-1020 mentioned above, towards the southwest and northwest by a part of lot 364-1027 (street);

measuring seventy-five meters and sixty centimeters (75,60 m) in length by six meters and ten centimeters (6,10 m) in width;

covering an area of four hundred and sixty-one square meters and sixteen square centimeters (461,16 m²).

b) one part of lot number three hundred and fifty-five of the subdivision of the original lot number three hundred and sixty-five (365-Part 355) (street), of the said cadastre, being of rectangular form;

bornée vers le nord-est par une partie du lot 365-355 (rue), vers le sud-est par une partie du lot 365-354, vers le sud-ouest par une partie du lot 364-1027 (rue) et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 365-355 (rue);

mesurant vingt-quatre mètres et quatre-vingt-dix-neuf centimètres (24,99 m) de longueur sur six mètres et dix centimètres (6,10 m) de largeur;

contenant en superficie cent cinquante-deux mètres carrés et quarante-quatre centimètres carrés (152,44 m²);

lesdites parties de lots faisant toutes partie du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet et étant montrées sur le plan P-71 Saint-Michel, préparé par monsieur Arthur Drolet, arpenteur-géomètre, le 3 février 1984, et dont la description technique est jointe audit plan, ces documents étant identifiés par le Greffier de la Ville.

bounded towards the northeast by part of lot 365-355 (street), towards the southeast by a part of lot 365-354, towards the southwest by a part of lot 364-1027 (street) and towards the northwest by another part of lot 365-355 (street);

measuring twenty-four meters and ninety-nine centimeters (24,99 m) in length by six meters and ten centimeters (6,10 m) in width;

covering an area of one hundred and fifty-two square meters and forty-four square centimeters (152,44 m²);

the said parts of lots all being part of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet and being shown on plan P-71 Saint-Michel, prepared by Mr. Arthur Drolet, land-surveyor, on February 3, 1984, the technical description of which is attached to the said plan, these documents being identified by the Greffier de la Ville.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

recommande, conformément au rapport de l'Avocat en chef de la Ville, d'adopter le projet de règlement ci-joint intitulé: "Fermeture des lots 364-Ptie 1027, 365-Ptie 355 (rues) du cadastre de la Paroisse du Sault-au-Récollet, situés au sud-ouest du boulevard Pie-IX et au nord-ouest de la 54 Rue."

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Yvon Fauriol

Président

Maurice D. L.

Greffier de la Ville.

Montréal, le 9 avril 1984.

Soumis le 24 AVR. 1984

Adopté le 24 AVR. 1984

la fierté a une ville montreal

Règlements 6395, 6396, 6397, 6398, 6399, 6400, 6401, 6402, 6403, 6404, 6405, 6406, 6407, 6408, 6409, 6410, 6411, 6412, 6413, 6414, 6415, 6416 et 6417.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le Conseil municipal, à ses séances tenues les 16, 17, 18 et 24 avril 1984, a adopté les règlements suivants:

Règlement 6395 concernant la fermeture d'une partie de la rue Beaubien située au nord-est de la rue Cabrini et d'une partie de l'ancien Chemin des Tanks « C.N.R. » située entre la rue Beaubien et les limites de la Cité de Saint-Léonard.

Règlement 6396 modifiant le règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié).

Règlement 6397 modifiant le règlement de zonage du quartier Ahuntsic et d'une partie du quartier Villieray (1920, modifié).

Règlement 6398 modifiant le règlement intitulé « Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques » (2713, modifié):

- Le Centre des Langues Transatlantiques — école privée de langues — 1535, rue Sherbrooke ouest;
- Garderie du Y.M. — Y.W.H.A. & N.H.S. de Montréal — garderie de jour — 5500, avenue Westbury;
- Garderie Galijode Inc. — garderie de jour — 6315-25, 13e Avenue;
- Les Soeurs de Sainte-Anne — centre culturel et récréatif — 3663, rue Saint-Hubert;
- Monovie Ahuntsic Inc. — bureau d'administration et salle de réunions — 2070, boulevard Gouin est;
- Fondation Habitation Champlain Inc. — logements pour personnes âgées ou handicapées — 7150, boulevard Maurice Duplessis;
- Carrefour Saint-Eusèbe de Montréal Inc. — centre communautaire récréatif et culturel — 2323, rue de Rouen;
- Les Soeurs de la congrégation de Notre-Dame (Collège Villa Maria) — gymnase — 4245, boulevard Décarie;
- Hôpital Santa Cabrini — agrandissement du garage — 5655, rue Saint-Zotique est;
- Commission de formation professionnelle de Montréal Métropolitain — commerce en détail de vêtements de sports pour le Centre de développement physique — 2275, boulevard Saint-Joseph est;
- Église Arménienne Sourp Hagop — agrandissement — 3401, rue Olivar Asselin;
- Mission Catholique Italienne Domenico Savio — centre de loisirs et salle paroissiale — 2855, rue Taillon;
- Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Hongrois — modification et agrandissement du presbytère — 90, rue Guizot ouest, et occupation de la partie agrandie, aux fins d'un centre communautaire.

Règlement 6399 modifiant le règlement de zonage du quartier de Rivière-des-Prairies (5882, modifié).

Règlement 6400 modifiant le règlement de zonage des quartiers Rosemont, Préfontaine et d'une partie du quartier Saint-Eusèbe (3319, modifié).

Règlement 6401 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel dans le quadrilatère délimité par les boulevards Gouin et Perras, par une rue projetée sur le côté est et par la limite est de la municipalité de Montréal-Nord.

Règlement 6402 modifiant le règlement intitulé: « Zonage des quartiers de Saint-Jean, de Saint-Edouard, de Montcalm et d'une partie du quartier de Villieray » (4139, modifié).

Règlement 6403 modifiant le règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un bâtiment résidentiel situé dans une partie du quadrilatère délimité par les rues Masson et Dandurand et les 5e et 6e Avenues (6257).

Règlement 6404 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel situé sur le côté est de l'avenue de Rivoli, au nord de la rue Bocage, dans le quartier de Ahuntsic.

Règlement 6405 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel et commercial au sud de la rue Notre-Dame, entre les 83e et 92e Avenues, dans le quartier de Pointe-aux-Trembles.

Règlement 6406 portant approbation du plan de construction et d'occupation d'un ensemble résidentiel sur le côté nord de la rue Sauvé, entre les avenues Millen et Durham.

Règlement 6407 modifiant le règlement intitulé: « Règlement de zonage des quartiers de Notre-Dame-de-Grâce et de Mont-Royal » (3955, modifié).

Règlement 6408 modifiant le règlement intitulé: « Zonage des environs de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Dorchester, entre la rue Saint-André et l'avenue de Lorimier » (5189, modifié).

Règlement 6409 modifiant le règlement intitulé: « Zonage d'une partie des quartiers Bourget et Saint-Jacques » (5226, modifié).

Règlement 6410 modifiant le règlement concernant l'occupation des terrains, la construction et l'occupation des bâtiments dans certaines parties des quartiers Saint-Georges et Saint-André (1651, modifié).

Règlement 6411 concernant la fermeture des lots 364-Pte 1027, 365-Pte 355 (rues) du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet, situés au sud-ouest du boulevard Pie IX et au nord-ouest de la 54e Rue.

Règlement 6412 concernant la fermeture des lots 854-9 et 854-10 situés sur le côté est de la rue Saint-Christophe, au nord du boulevard de Maisonneuve.

Règlement 6413 décrétant certaines mesures relatives au bien-être des citoyens en cas de grève ou de lock-out dans un cimetière.

Règlement 6414 concernant la fermeture du lot 404-1401 situé au nord-ouest de la rue Bellerive et au nord-est de la rue Taillon.

Règlement 6415 concernant la fermeture d'un emplacement situé au sud-est de la rue Saint-Jacques et au nord-est de la rue du Couvent.

Règlement 6416 concernant la fermeture de certaines rues et parties de rues situées de part et d'autre du boulevard Marc-Aurèle Fortin, entre les boulevards Maurice Duplessis et Perras.

Règlement 6417 interdisant de déroger à une condition prévue dans une autorisation.

A city... call it proud.



montreal

VILLE DE MONTREAL

SERVICE SECRETARIAT MUNICIPAL

By-laws 6395, 6396, 6397, 6398, 6399, 6400, 6401, 6402, 6403, 6404, 6405, 6406, 6407, 6408, 6409, 6410, 6411, 6412, 6413, 6414, 6415, 6416 and 6417.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Conseil municipal, at its meetings of April 16, 17, 18 and 24, 1984, adopted the following by-laws:

By-law 6395 concerning the closing of part of Beaubien Street located north-east of Cabrini Street, and of part of the former Chemin des Tanks "C.N.R." located between Beaubien Street and the limits of the City of Saint-Leonard.

By-law 6396 to amend the by-law concerning exemptions applicable to parking units (5984, as amended).

By-law 6397 to amend the by-law concerning the zoning of Ahuntsic Ward and part of Villeray Ward (1920, as amended).

By-law 6398 amending the by-law entitled: "Authorizations providing for the use of parcels of land, the erection and the occupancy of buildings for specific purposes" (2713, as amended):

- Le Centre des Langues Transatlantiques — private school for languages — 1535 Sherbrooke Street West;
- Garderie de Y.M. - Y.W.H.A. & N.H.S. de Montréal — day-nursery — 5500 Westbury Avenue;
- Garderie Galijode Inc. — day-nursery — 6315-25, 13th Avenue;
- Les Soeurs de Sainte-Anne — cultural and recreational center — 3663 Saint-Hubert Street;
- Monovie Ahuntsic Inc. — administrative office and an information and discussion meeting room — 2070 Gouin Boulevard East;
- Fondation Habitation Champlain Inc. — dwelling for elderly or handicapped persons — 7150 Maunce Duplessis Boulevard;
- Carrefour Saint-Eusèbe de Montréal Inc. — recreational and cultural community center — 2323 Rouen Street;
- Les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame (Collège Villa Maria) — gymnasium — 4245 Décarie Boulevard;
- Hôpital Santa Cabrini — extension of the garage — 5655 Saint-Zotique Street East;
- Commission de formation professionnelle de Montréal Métropolitain — sportswear retail establishment for the Centre de développement physique — 2275 Saint-Joseph Boulevard East;
- Eglise Arménienne Sourp Hagop — extension — 3401 Olivier Asselin Street;
- Mission Catholique Italienne Domenico Savio — recreation center and parish hall — 2855 Taillon Street;
- Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Hongrois — alteration and extension of the presbytery — 90 Guizot Street West, and occupation of the extended section, for purposes of a community centre.

By-law 6399 to amend the by-law concerning the zoning of Rivière-des-Prairies Ward (5882, as amended).

By-law 6400 to amend the by-law for the zoning of Rosemont and Préfontaine Wards and of a part of Saint-Eusèbe Ward (3319, as amended).

By-law 6401 providing for the approval of the building and occupancy plan of a residential complex in the quadrilateral bounded by Gouin and Perras Boulevards, by a proposed street on the east side and by the east limit of the municipality of Montréal-Nord.

By-law 6402 amending the by-law entitled: "Zoning of St. John, St. Edward and Montcalm Wards and part of Villeray Ward" (4139, as amended).

By-law 6403 amending the by-law concerning the approval of a plan for the construction and occupancy of a residential building located in a section of the quadrilateral bounded by Masson and Dandurand Streets and 5th and 6th Avenues (6257).

By-law 6404 for the approval of the construction and occupancy plan of a residential complex located on the east side of Rivoli Avenue, north of Bodge Street in Ahuntsic Ward.

By-law 6405 bearing approval of the construction and occupancy plan of a residential and commercial complex south of Notre-Dame Street, between 83rd and 92nd Avenues, in the Pointe-aux-Trembles Ward.

By-law 6406 providing for the approval of the construction and occupancy plan of a residential complex on the north side of Sauvé Street, between Millen and Durham Avenues.

By-law 6407 to amend the by-law entitled: "By-law concerning the zoning of Notre-Dame-de-Grâce and Mount-Royal Wards" (3955, as amended).

By-law 6408 to amend the by-law entitled: "Zoning of the surroundings of Sainte-Catherine Street and Dorchester Boulevard, between Saint-Andre Street and de Lorimier Avenue" (5189, as amended).

By-law 6409 amending the by-law entitled: "Zoning of part of Bourget and St. James Wards" (5226, as amended).

By-law 6410 amending the by-law concerning the occupancy of parcels of land and the erection and occupancy of buildings in certain parts of St. George and St. Andrew Wards (1651, as amended).

By-law 6411 concerning the closing of lots 364 — Part 1027 and 365 — Part 355 (streets) of the cadastre of the Parish of Sault-au-Récollet, located southwest of Pie IX Boulevard and northwest of 54th Street.

By-law 6412 concerning the closing of lots 854-9 and 854-10 located on the east side of Saint-Christophe Street, north of Boulevard de Maison-neuve.

By-law 6413 ordaining certain measures relating to the welfare of citizens in case of strike or lockout at a cemetery.

By-law 6414 concerning the closing of lot 404-1401 located north-west of Bellevue Street and northeast of Taillon Street.

By-law 6415 concerning the closing of a site located southeast of Saint-Jacques Street and northeast of Couvent Street.

By-law 6416 concerning the closing of certain streets and parts of streets located on both sides of Marc-Aurèle Fortin Boulevard, between Maurice Duplessis and Perras Boulevards.

By-law 6417 prohibiting nonconformance to a condition provided in an authorization.

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

City Hall.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance du CONSEIL municipal de
Montréal, tenue le 25 février 1985.

85 03516.- L'article 99 de l'ordre du jour étant lu pour prendre en
délibération le rapport suivant du Comité exécutif:

LE COMITÉ EXÉCUTIF

recommande, conformément au rapport ci-joint des directeurs des
Services des travaux publics et de l'urbanisme, de verser dans le domaine
public de la Ville, à des fins de rue, certains terrains nécessaires à
l'élargissement de certaines parties des 54e et 56e Rues, du boulevard Pie
IX et de la rue projetée à l'ouest du boulevard Pie IX, le tout montré au
plan P-80 Saint-Michel.

(HD 0221115)

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Président —

Le Greffier de la Ville

Montréal, le 14 février 1985.

RL/md
LL

Proposé par le conseiller Lorange,
Appuyé par le conseiller Lamarre,

D'adopter ledit rapport.

Cette motion est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unani-
mité et il est RÉSOLU en conséquence.

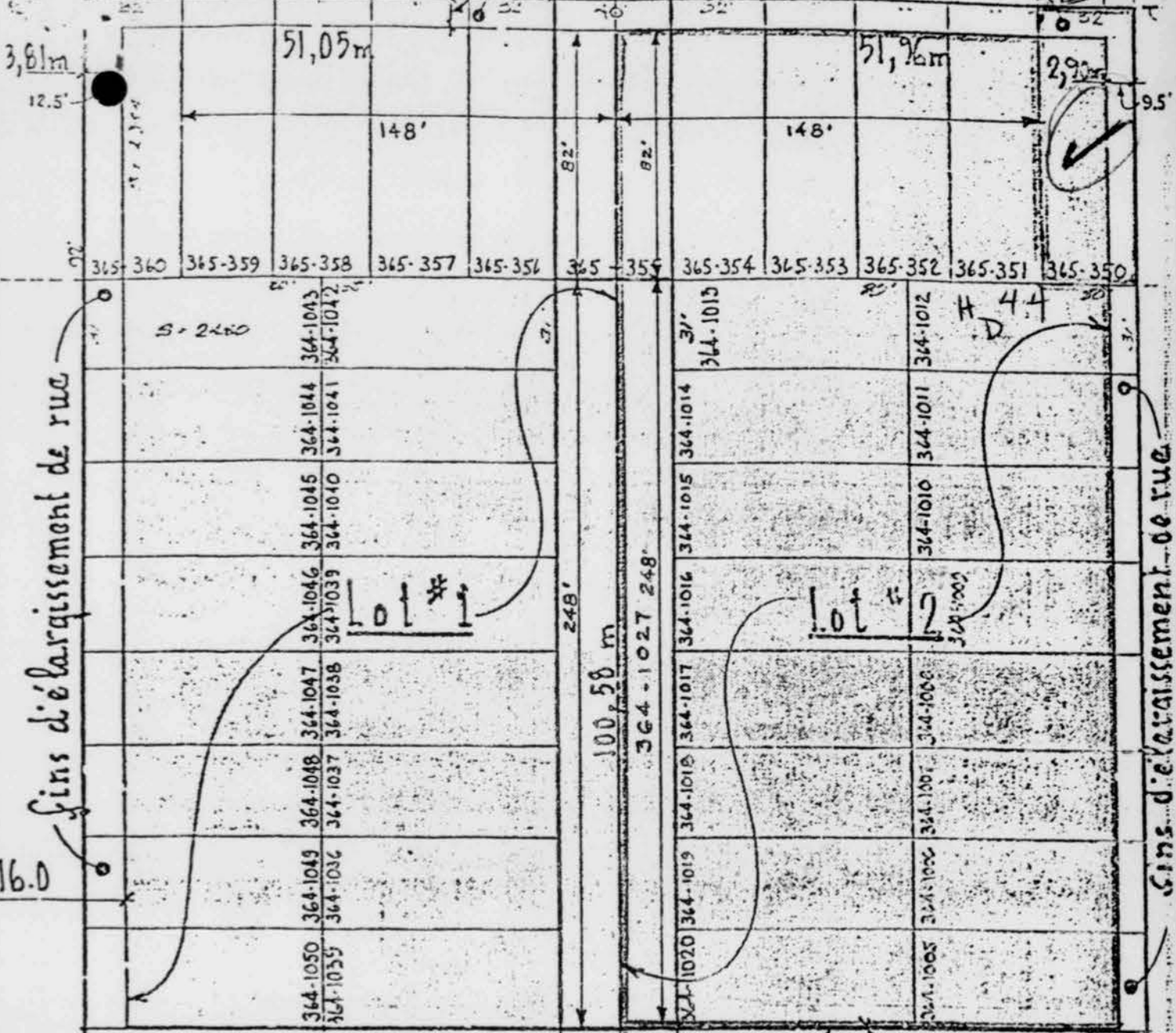
Le Greffier de la Ville

Sec. adm. 2	T.P. 6
Vér. 2	Gest. imm. 6
Compt. 6	Urb. 6
D. des F. 5	P. & I. 3
Prés. 2	Avocats 2 & plan
Contrôleur 2	

●

POUR LES PLANS
VOIR
DOSSIER ORIGINAL

fin, de l'élargissement de rue



Rue projetée

18,0m

364.1027

AVENUE DES TROIS MAISONS

ville de montréal
**SERVICE
 DE
 L'URBANISME**

titre
 Plan d'aménagement
 Terrain au nord
 Boul. des Grandes Prairies
 et à l'ouest boul. PIE IX

préparé J.V.	échelle 1:600
vérifié P.I.	index K-10